

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.—Au Canada, un an, \$3 1/2 par mois, \$3.
EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, \$2 1/2 par mois, \$2.
Pour les Etats-Unis: Edition Quotidienne un an, \$7.50 en or; Edition Hebdomadaire, un an, \$2.50 en or. Les frais de port inclus dans les deux cas.
Les abonnements valent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement, pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au Bureau du Pays, rue D'Albani, 12.

LE DRAPEAU

JOURNAL QUOTIDIEN

Bibliothèque
Circulaire

J.V.V.V.C.E.S

Première insertion, 7 centimes par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centimes par ligne. Le carré de 20 lignes, \$10 pour l'année et \$25 pour six mois de demi-carré de 10 lignes, \$55 pour l'année et \$15 pour six mois, avec le privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles d'exception par 8 lignes, \$10 pour l'année, \$6 pour six mois et \$2 pour un mois.

Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.

XVIIIe ANNÉE.

MONTREAL, LUNDI, 10 JANVIER 1870.

NO. 50.

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION,"

19 et 20 CORNHILL, LONDRES.

CAPITAL £2,500,000 Sterling

DEPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'étendre le cercle des opérations de la Compagnie.

DEPARTEMENT SUR LA VIE

Quatre-vingt pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concernent les assurances et les polices pour toute la vie, seront divisés parmis les Porteurs de Polices ayant droit au profit.

FREDERICK COLE, Secrétaire

MORLAND, WATSON & Co, Agents Généraux pour le Canada.

BUREAU:—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Surintendant:—A. TELLIER, Inspecteur des Agences:—T. C. LIVINGSTON, P. L. S. Haut-Canada.

LE MAGASIN D'UNE PIASTRE

VIEN DE ETRE OUVERT

NO. 264, RUE NOTRE-DAME, 264.

Ici vous trouverez aux prix les plus réduits du Canada des articles utiles et de parure qui sont tous vendus à \$1.00 chaque. On trouve:

Des plateaux pour 5 bouteilles, Tapis de table, Corbeilles garnies pour le beurre, Surplis, Bain-linon en verre, Bouteilles, Carreaux Indiens, Epinglettes et Pendants d'oreilles, Chapeaux.

Avec un millier d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

P.S. DE HUMBURG! VEZ VOIR VOUS-MEMES!

NO. 264, RUE NOTRE-DAME.

Vis-à-vis le magasin de D. A. Harper, Cathedral Block, Montréal.

AVIS DIVERS

DEMEMAGEMENT.

ST. GEORGE & DRAPEAU

ONT TRANSPORTE LEUR

MAGASIN DE FERBLANTERIE ET PLUMBERIE

—AU—

NO. 95, RUE ST. LAURENT.

ENSEIGNE DE LA GROSSE CAFETIERE ROUGE.

Tout en remerciant le public et leurs amis de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, MM. St. G. & D. espèrent se rendre dignes de plus en plus de leur confiance par la ponctualité avec laquelle les ouvrages seront à l'avance exécutés, et aussi par la variété et l'augmentation du fonds de leur nouveau magasin. Ils ont en main et à des prix réduits un assortiment complet de ferblanterie; ils prennent aussi les ordres au dehors pour la confection et réparation des couvertures, dattes et dattieux.

Ayant aussi un assortiment complet de tuyaux à l'eau et à gaz, glacières, champagne, gazelles et baignoires, les ouvrages dans cette branche seront faits avec les meilleurs matériaux et exécutés sous le plus court délai. Ils prennent aussi les commandes à l'air chaud de toute dimension, et les certificats qu'ils ont obtenu démontrent que leur système est un des meilleurs connus jusqu'à présent.

2 août. fm—251

Société permanente de construction

District de Montréal

AVIS.

Les Actionnaires de cette Société possédant des Actions dans la classe H. peuvent retirer le montant de leurs dites actions non empruntées, en payant un intérêt de six pour cent par an, et un bonus d'un quart pour cent sur le total payé. Ils auront droit de les convertir en actions de \$100 par action, sous réserve de l'approbation de la Commission des titres de la Province de Québec, et au 1er juin, aux conditions réglées par les Directeurs.

Par ordre, P. A. FAUTEUX, Secrétaire-Trésorier.

15 déc. —31

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le sousigné, Jean-Baptiste Livernois, commerçant de la Cité de Montréal, fera application à la prochaine Session du Sénat du Canada pour en obtenir un Bill de Divorce d'avec sa femme Lucie Casavant dit Lefebvre, pour cause d'adultère et autres causes.

JEAN BAPTISTE LIVERNOIS, Montréal, 21 octobre 1869. fm—292

AVIS.

JE DONNE AVIS que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi. J. O. MERCIER, Montréal, 25 mars 1869. 115

AVIS.

Ont le plaisir d'annoncer au public en général qu'ils ont ouvert pour un certain nombre d'années, à la Côte-des-Neiges, un hôtel qui sera appelé

BELLEVEUE HOTEL.

La stricte attention qu'ils ont accordée pour donner tout le confort possible à leurs visiteurs, leur fait demander une part du patronage public.

Diners et Soupers

Préparés sous le plus court avis.

Grands avantages pour se rendre en voiture. 21 déc. 1869. am—38

C. C. MACDOUGALL, COMPTABLE.

No. 102, Rue St. François-Xavier, (Coin de la Rue Notre-Dame)

REFERENCES:—M. McLaughlin & Davidson, P. Redpath, G. W. J. Redpath & Fils, G. Scott, Wm. Dewar & Co

30 déc. —31

N. H. VOSBURGH & CIE.

Ont le plaisir d'annoncer au public en général qu'ils ont ouvert pour un certain nombre d'années, à la Côte-des-Neiges, un hôtel qui sera appelé

BELLEVEUE HOTEL.

La stricte attention qu'ils ont accordée pour donner tout le confort possible à leurs visiteurs, leur fait demander une part du patronage public.

Diners et Soupers

Préparés sous le plus court avis.

Grands avantages pour se rendre en voiture. 21 déc. 1869. am—38

C. C. MACDOUGALL, COMPTABLE.

No. 102, Rue St. François-Xavier, (Coin de la Rue Notre-Dame)

REFERENCES:—M. McLaughlin & Davidson, P. Redpath, G. W. J. Redpath & Fils, G. Scott, Wm. Dewar & Co

30 déc. —31

ANNONCES DIVERSES.

PHARMACIE STE. CATHERINE.

ON vient de recevoir un assortiment général de parfums Français et anglais, articles de fantaisie et de toilette, simples ou assorties, etc., etc., à très bon marché, pour des présents de Noël. Huile de foin de marne et Phosphate de chaux de Birks pour la consommation de 60 cts. par chopine. On peut avoir des médecines et des prescriptions préparées à toute heure le dimanche ou la nuit en adressant à la résidence, 585, rue St. Catherine, coin de la Rue St. Constant.

JOHN BIRKS, Chimiste et Droguiste, 585, Rue Ste. Catherine, entre les rues des Allemands et St. Constant, Montréal. an—28

THURSTON, 131, Rue St. Laurent.

Ici nous avons le meilleur fonds de Bottes et Souliers à bon marché que l'on puisse trouver en cette ville. Les prix sont des plus réduits. Un lot considérable de Bottes et Souliers légèrement endommagés vendus aux prix qui seront offerts.

MAGASIN DE CHAUSSURES

POUR ARGENT COMPTANT

D'HAMILTON,

354, RUE NOTRE-DAME, 354-4.

Venez voir nos Pantoufles Intusables. 29 nov. am—11

Jambons et Lard fumé,

Lard, Saïndoux, Saucisses,

Venaison, Lard épicié, etc.

ROBERT HICKERDICK, No. 1, Marché St. Antoine

N. CODERRE,

Marchand-Tailleur,

No. 233, Rue St. Laurent,

Dans le magasin de JOLICEUR et LAMY,

où l'on trouvera des Draps, Casimirs et Tweeds de toutes sortes et des gouts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. 18 août 1869. an—214

H. B. WARREN,

Manufacturier de Balances,

A constamment en magasin des Balances de fantaisie pour comptoir et à balancer que le poids seul d'une mouche peut faire baisser. Aussi un assortiment complet de balances avec plateau-forme pour comptoir, lesquelles sont toutes garanties. Fabrique et Salle d'opérations, No. 218, Rue des Fortifications, près le Carré Victoria, Montréal, 2 novembre 1869. an—283

BOIS DE SERVICE.

10,000,000 de pieds.

NOUS avons en main et offrons au public DIX MILLIONS DE PIEDS DE BOIS DE CONSTRUCTION. Le bois le plus considérable et le plus varié dans la ville, consistant en pin, épicéa, tamarac de 3 pouces; pin; épicéa, tamarac et bois blanc de 1 1/2 et 2 pouces; de 3, 3 1/2 et 1 pouce; noyer noir, érable, frêne, mérisier, etc., en madriers, planches et voliges (scrubbing) de toutes longueurs et largeurs; 40,000 pieds de cèdres; 3,000 rames pour cageons, dattes et fûts de première classe et lattes de pin.

Nous tenons constamment en main une grande quantité de madriers, planches de pin et d'épicéa, embouteillés pour plancher, toits, etc.

Les personnes qui ont besoin de bois de service feront bien de venir nous voir et de faire un choix dans notre grand fonds d'effets, vu que nous offrons les effets ci-dessus à des prix extrêmement bas et que l'on ne peut trouver dans la ville.

JORDAN et BERNARD, 19, rue Notre-Dame, (près l'Hotel Donegani), 202, rue Craig, près de la rue Bonsecours (Quartier Viger); 255, rue Ste. Marie, (vis-à-vis les casernes de Molson); et aux Bonsecours, an—30

LAFLAMME, HUNTINGTON & LAFLAMME

AVOCATS,

42, Petite Rue St. Jacques, Montréal.

R. LAFLAMME, C. R. L. HUNTINGTON, C. R. LAFLAMME, C. R. L. HUNTINGTON, C. R. LAFLAMME. cm—37

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

A. C. BUCHIGNANT, de Montréal, ambroisier et commerçant. FAILLI.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, Syndic officiel, ai été nommé Syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN WHYTE, Syndic. Montréal, 28 déc. 1869. fm—12

Compagnie des Vapeurs de la malle du Pacifique.

CALIFORNIE, CHINE, JAPON, ETC.

Grande réduction dans les taux pour tout le voyage depuis Montréal jusqu'à San Francisco.

Première classe, \$150; Entrepant, \$75, cours des Etats-Unis.

Ces taux comprennent les cabines, la pension, et tout ce qui est nécessaire pour le confort des passagers.

Un des magnifiques vapeurs de la compagnie susdite laisse New-York à midi les 5 et 21 de chaque mois.

Pour des billets pour tout voyage, etc., s'adresser à Wm. M. FREER, Agent Cie., C. V. M. P., 10, rue de l'Hopital. 22 déc. am—37

J. R. MACPHERSON, MARCHAND DE QUINCAILLERIE

POUR LES CONSTRUCTEURS ET LES MEUBLIERS.

Outils d'Ouvriers, Coutellerie, LIMES, ETC., ETC.

100, RUE ST. PIERRE, MONTREAL. 7 déc. am—25

G. SCOTT & CIE.,

No. 637, Rue Craig,

Manufacturiers de Patronis et Objets en Fonte de tous genres.

Aussi Modèles pour le Bureau des Brevets promptement et élégamment exécutés. 19 nov. an—10

FAILLITES

Acte concernant la Faillite, 1869

DANS L'AFFAIRE DE

JULIUS J. COHN, de St. Jean, dans la Province du Nouveau-Brunswick, Puisseance du Canada, Marchand à Commission et Encanteur, agissant autant pour lui-même et en son propre nom ainsi qu'en sa qualité d'associé et membre de la société composée de Jacob Frees, de la cité et district de Montréal, Marchand à Commission et Encanteur, ayant fait affaires en société sous les noms et raison de J. J. Cohn et Cie. à Montréal et St. Jean susdits. FAILLI.

Le Failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de S. H. & J. Moss, No. 5 Rue Récollet, à Montréal, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'après-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un Syndic.

JOHN WHYTE, Syndic officiel. Montréal, 21 déc. 1869. fm—29

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE

ELZEAR BOURASSA, de Laprairie P. Q. FAILLI.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au HUITIEME jour de JANVIER prochain, après quoi le dividende sera payé.

A. B. STEWART, Syndic officiel. Montréal, 23 décembre 1869. fm—29

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

WILLIAM THOMAS MILLER et JAMES W. BURY, tous deux de la Cité et du District de Montréal, commerçants et associés, faisant affaire ensemble sous les noms et raison de Miller et Bury, comme papeteriers et commerçants. FAILLI.

Les Faillis ont fait une cession de leurs biens à moi, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à la place d'affaires ci-dessus occupée par les faillis, No. 47, rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, LUNDI, le DIXIEME jour de JANVIER prochain (1870) à DIX heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN, Syndic ad interim. Montréal, 22 décembre 1869. fm—29

BOTTES et Souliers de THURSTON.

131, RUE ST. LAURENT.

Venez et choisissez nos dernières modes—sur-tout les bottes à boutons—dans nos fourreaux de la Princesse Alexandra, et un grand nombre d'autres sortes aux plus bas prix de la ville. 16 nov. cm—7

ELENE SAVARIAT,

Entrepreneuse—Charpentier—Menuisier

328 Rue Jacques Cartier, MONTREAL.

Tout ordre exécuté avec promptitude et sous le plus court délai à prix modérés. 23 év. 1869. am—38

St. Lawrence Drug Hall,

COIN DES RUES ST. LAURENT ET STE. CATHERINE.

A constamment un Fonds bien assorti de BEAVER, TWEEDS A CARREAUX, &c

Cent patrons et nuances différents des divers maneges de l'Épave de l'Épave de l'Épave. Leur genre de Hautes Fines est sans égal. 16 nov. cm—7

Présents de Noel et du jour de l'An.

Parfums depuis 12 cts. jusqu'à \$5 la bouteille. Sirops de toutes sortes pour l'usage des familles. Gardez une bouteille d'Élixir pulmonaire de Stealing dans la maison, pour la guérison de tous les maux de gorge.

Le client pour tout réparer est un article utile que chacun devrait avoir. Prix 25 centimes.

J. D. L. AMBROSSE, prêt son attention personnelle à la préparation de toutes ses prescriptions. Cliche de nuit.

J. D. L. AMBROSSE, Pharmacie St. Laurent, 131, rue St. Jean Baptiste, Montréal. an—172

Poudre allemande à boulanger de Savage.

Pour faire le pain, les biscuits, les pâtisseries, etc., beaucoup plus légers et à meilleur marché que par un autre procédé.

La haute réputation dont la poudre à boulanger de Savage a joui depuis un si grand nombre d'années, est une garantie de l'excellence de sa qualité qui n'est surpassée par aucune poudre à boulanger d'aucun pays.

Vendue par tous les épiceries, drogueries et en gros et par Evans, Mercer et Cie., respectables et connus, rue St. Jean Baptiste, Montréal, 16 Dec. 1869. cm—32

Allez-vous prendre votre diner chez vous?

Non, car j'ai un bon diner, tous les jours, à la FEERK'S CHOP HOUSE.

No. 671, RUE CRAIG. 8 novembre. am—30

A. BRODEUR, Tailleur,

92, Rue Notre-Dame,

En face M.M. Préfontaine et Perrault, 30 avril. an—14

A VENDRE.

Plusieurs Contres-forts (Safes) de seconde main, à l'épreuve du feu, et de toutes dimensions. Conditions faciles. S'adresser à L. PLAMOND, 29 nov. —am—18

REMEDIE DE FOWLE

POUR LA GUERISON DES HEMORROIDES ET DES HEMORRHOÏDES. Le seul remède certain pour les Hémorroides de toutes sortes, la LEPTÉ, le SCROFULE et toutes les maladies de la peau. Usage interne et externe. Complètement végétal. En usage dans les hôpitaux de l'Ancien et du Nouveau Monde. Dans les cas de manque de guérison, favorise les Vendeurs à remettre l'argent et à le charger. Aucun marque de guérison depuis dix ans. Préparé par H. B. FOWLE, Chimiste, Boston. \$1 la bouteille. Vendu partout par Evans, Mercer et Cie., Agents. Vendu aussi par Evans, Mercer et Cie., Agents. Vendu aussi par Evans, Mercer et Cie., Agents. 14 août 1869. an—38

ANNONCES DIVERSES

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Vercheres.

AVIS.

Je donne par le présent AVIS PUBLIC que les terres ci-dessus mentionnées seront vendues par enchère publique, dans la salle d'audience de la paroisse de Vercheres, LUNDI, le SEPTIEME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessus mentionnée, sur les divers lots plus bas indiqués, à moins qu'ils ne soient payés avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir:

Municipalité de la Paroisse de St. Julie.

1. Une terre appartenant à A. McFarlane, non-résident, de douze arpents et deux tiers en superficie, située au rang de la dite paroisse de Sainte Julie, bornée à un bout par Joseph Jolibois, à l'autre bout par le chemin de la Reine, à l'autre bout par les terres de Beaulieu, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Deschênes, et de l'autre côté à Léon Malo. Montant dû, \$4 91.

2. Une terre appartenant à Joseph Messier, non-résident, située au rang de l'église de la paroisse de St. Julie, de douze arpents et deux tiers en superficie, bornée à un bout par le chemin de la Reine, à l'autre bout par les terres de Beaulieu, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Deschênes, et de l'autre côté à Léon Malo. Montant dû, \$9 30.

ALMÉ GÉOFFROIN, Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de Vercheres. Vercheres, 29 novembre 1869.

Office of the Municipal Council of the County of Vercheres.

NOTICE.

I do hereby give PUBLIC NOTICE that the lands heretofore mentioned, will be sold by public auction, in the meeting room for the Parish of Vercheres, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality heretofore mentioned, upon the several lots heretofore described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of St. Julie.

1. A land belonging to A. McFarlane, non-resident, of twelve arpents and two-thirds in extent, situated in the church range of the parish of St. Julie aforesaid, bounded at one extremity by Joseph Jolibois, at the other extremity by the Queen's highway, joining on one side Louis Blain, and on the other to the front side of the church range. Amount due, \$4 91.

2. A lot belonging to Joseph Messier, non-resident, situated in the range of the parish church of St. Julie, twelve arpents and a half in extent, bounded on one end by the Queen's highway, at the other by the Beaulieu lands, joining on one side Jean-Baptiste Deschênes, and on the other Léon Malo. Amount due, \$9 30.

ALMÉ GÉOFFROIN, Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Vercheres. Vercheres, 29 November 1869. fm—58-51

S. GOLTMAN & CIE

132, RUE ST. JACQUES.

A constamment un Fonds bien assorti de BEAVER, TWEEDS A CARREAUX, &c

Cent patrons et nuances différents des divers maneges de l'Épave de l'Épave de l'Épave. Leur genre de Hautes Fines est sans égal. 16 nov. cm—7

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session du Parlement du Canada, l'honorable John Young et autres députés ont un acte pour remettre en vigueur et amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du Canal St. Laurent et Champlain" et pour les pouvoirs qui seraient nécessaires pour faire marcher l'entreprise susmentionnée.

Montreal, 25 novembre 1869. fm—69-29

Cour Supérieure.

DANS L'INSTANCE

vous le voyez, Monseigneur, sont expressément dans l'Univers. Les mots "séparément de l'épiscopat" s'y trouvent également et plusieurs fois.

L'Office de Pierre a été de confirmer ses frères; l'office de son successeur est le même, séparément de l'épiscopat, de la convocation et de la consécration de l'épiscopat comme corps, ce corps soit réuni ou dispersé. (Univers, ibid.)

Voilà un premier passage. En voici un autre: Résumant la doctrine de votre adversaire, vous vous servez encore du mot "séparément" et l'Univers traduit encore cette expression par le mot "séparément".

Des doctrines de Mgr. Maret, "il semblerait suivre que séparément du corps épiscopal, l'épiscopat n'est pas infailible." (Univers, ibid.)

Vous dites vous-mêmes, Monseigneur, dans la lettre à laquelle je réponds, que vous avez voulu "formuler précisément la thèse contradictoire à celle de Mgr. Maret." Mais quelle est la contradictoire de la proposition précitée "séparément du corps épiscopal, le Pontife n'est pas infailible, si ce n'est collectivement, séparément du corps épiscopal, le Pontife est infailible."

Ainsi donc, Monseigneur, c'est votre correspondant, c'est le traducteur choisi par vous, l'Univers, et non pas moi, qui a rendu votre pensée par le mot "séparément" et par le mot "séparément"; et cela, sans qu'il ait reçu de vous aucun démenti ni la moindre notification.

Avouez-le, Monseigneur, j'ai eu le droit d'être étonné que les choses étant telles, vous vous soyez adressé à moi pour vous plaindre, et non pas à votre correspondant.

Et à ce propos, Monseigneur, je me permets de signaler à votre loyauté, de la part du journal qui a inséré votre confiance, un procédé qui ne mériterait pas d'être qualifié.

Si le mot "séparément" traduisait votre pensée, comme vous vous en plaignez, le coupable, évidemment, c'est le journal auquel j'ai emprunté moi-même cette traduction. Mais chose étrange! L'Univers, au lieu de réparer lui-même son erreur, si c'en est une, ne l'impute, et ose me reprocher une traduction qui est la sienne.

Et pour satisfaire son public, qu'il imagine l'histoire? Il cite un long passage de sa traduction, ou, en effet, le mot "séparément" ne se trouve point; mais il n'ajoute rien de dire que ce mot se trouve dans les deux fois, dans sa traduction. Je vous dirai plus, vous-même, Monseigneur, d'une pareille habileté, quant à moi, je n'ai pu qu'apprécier la, une fois de plus, la bonne foi de ce journal.

Mais laissez là messieurs les rédacteurs de l'Univers; leur traduction ne m'avait point servi; et, pour en contrôler l'exactitude, je m'étais procuré votre texte même, Monseigneur; puis j'avais appelé chez moi des anglais, professeurs de langue anglaise, et leur mettais sous les yeux votre texte et la traduction qui en donnait l'Univers; je leur avais demandé ce qu'ils pensaient de cette traduction; leur avis unanime et sans hésitation fut que l'Univers avait très bien traduit.

Enfin, Monseigneur, à Rome même, j'ai renouvelé cette épreuve; j'ai prié un homme considéré d'Angleterre, un catholique qui a publié des écrits importants en anglais et en français, de vouloir bien me traduire les cinq phrases de votre post-scriptum ou ses phrases de votre post-scriptum ou ses phrases de votre post-scriptum ou ses phrases de votre post-scriptum.

Et n'est pas tout, Monseigneur, et les arguments développés pour vous dans le "post-scriptum" ne m'avaient pas permis d'entendre votre thèse autrement que dans le sens de "l'infailibilité séparée," c'est-à-dire de "l'infailibilité en dehors et séparément" de l'épiscopat.

En effet, résumant à votre point de vue, c'est une question à laquelle je demeure étranger, les thèses de Mgr. Maret, vous affirmez contradictoirement, non pas que l'infailibilité a été promise par Notre Seigneur à l'Église enseignante, c'est-à-dire à son corps enseignant, composé des premiers pasteurs et de leurs chefs supérieurs, mais au Pape seul, qui seul "donne à l'Église Universelle" une infailible déclaration de la vérité. (L'Univers, ibid.)

Et plus bas, vous ajoutez: "Les jugements 'ex cathedra' sont essentiellement des jugements du Pontife, 'en dehors du corps épiscopal réuni ou dispersé.' Les concours du corps épiscopal sont 'épis, ou ne passent, ni à l'acte du Pontife qui est parfait et complet en lui-même.' (L'Univers, ibid.)

De moment en effet, que le Pape peut porter des jugements infailibles, indépendamment de tout concours, accidentel ou subséquent, formel ou tacite des Evêques de telle sorte que "que l'union avec l'épiscopat n'est pas nécessaire" selon les propres paroles de l'Univers expliquant votre thèse, c'est bien là ce que je ne comprends plus les termes: le Pape définissant au dehors et séparément du corps épiscopal.

Ainsi donc, Monseigneur, la traduction de l'Univers lui-même, le témoignage d'Anglais connaissant très bien leur langue, et enfin votre propre argumentation, voilà sur quoi je me suis appuyé pour interpréter votre doctrine dans le sens de "l'infailibilité séparée" de l'infailibilité en dehors et séparément du corps épiscopal.

ce que vous m'avez ramené sur ces questions, permettez-moi de vous presser, en fluissant, deux simples et courtes observations relatives à deux assertions, non plus de votre "post-scriptum," mais de votre lettre pastorale elle-même.

Dans l'une, vous niez d'une manière générale et absolue qu'il y ait jamais une question préalable d'opportunité à poser lorsqu'il s'agit de faire ou de ne pas faire une définition dogmatique. Vous dites: "Dans l'Église de Dieu et dans la vérité de la révélation, je cite toujours la tradition du journal de M. Veillot, 'il est toujours opportun de déclarer ce que Dieu a voulu faire connaître à l'homme, Bien plus qu'opportuniste.'" En sorte que l'opportunité d'une définition ne doit jamais être comptée pour rien.

Mais s'il en était ainsi, Monseigneur, il faudrait donc, quant à la question qui nous occupe, dire que l'Église aurait été dix-huit siècles entiers sans faire ce que selon vous, il était toujours opportun et bien plus qu'opportuniste qu'elle fit.

Je vois au contraire, que l'Église, dans ses conciles, n'a jamais défini que ce que les besoins du temps et des âmes réclamaient, et je puis citer, du Concile de Trente en particulier, un exemple entre beaucoup d'autres, ou la question d'opportunité fut posée, même sur un point qui en lui-même aurait été reconnu certain.

Quant on agit au Concile de Trente la fameuse question de la résidence, on partait d'abord cette question en deux, qui furent ainsi posées: 1. La résidence est-elle de droit divin? 2. Si les théologiens, consultés, se déclarent unanimement pour le droit divin, et si le jugement des Pères confirme cette opinion, convient-il que le Concile la définisse et qu'il l'impose en article de foi?

On reconnaît donc qu'il eût pu être inopportun de définir une vérité qui aurait été certaine et révélée. J'oserai enfin invoquer ici, Monseigneur, le simple bon sens et la raison chrétienne. Je ne puis croire, quant à moi, l'Église dispensée, dans ses actes les plus graves, des considérations de la prudence et des ménagements de la charité.

Elle ne fait, d'ailleurs, en suivant ces inspirations si dignes d'elle, qu'imiter l'exemple du divin Maître, qui a dit à ses apôtres: "J'ai bien d'autres choses à vous apprendre, mais vous ne pouvez pas aujourd'hui les porter." *Aliter hebrae voluta vobis dicitur sed non potest portare vobis.*

La seconde de ces assertions, je vous le dirai en toute simplicité, Monseigneur, a blessé en moi les justes susceptibilités de mon respect pour une Église que les Papes ont souvent comblée d'éloges, et qui ne le cède à aucune autre en dévouement au Saint-Siège.

Vous dites, Monseigneur: "Il est donc certain que le gallicanisme est plus dangereux pour les catholiques que l'anglicanisme." Le gallicanisme! sans défendre tout ce qu'on a coutume d'appeler de ce mot, qui est aussi vague et aussi mal défini que celui d'ultramontanisme que l'on a coutume de lui opposer, il n'est pas impossible d'accorder l'injustice et l'injure d'un tel parallèle; il n'est possible à personne de rapprocher en rien Bossuet et Cranmer, et quelque chose qu'il y ait à dire sur Louis XIV, de le comparer à Henri VIII.

Mais c'est assez et je m'arrête. Comme vous m'en avez parlé, Monseigneur, j'ai publié avec plaisir l'explication que Votre Grandeur a bien voulu me donner sur sa doctrine. Mais je n'ai pu désavouer ni retirer mes citations.

Et maintenant le Concile est ouvert. L'épiscopat tout entier est réuni autour de Pie IX. Ne pensons plus à contribuer, dans l'oubli de toute question irritante, chacun selon ses forces, à la grande œuvre de pacification et de lumière que le Saint-Père a voulu pour le salut des âmes et que le monde attend.

Veillez agréer, etc.

F. FELIX, Evêque d'Orléans.

LE PAYS

MONTRÉAL, 10 JANVIER 1870

AVIS

Nous avons cru devoir, pour cette fois, remettre la continuation du feuilleton, vu l'importance et l'opportunité des lettres de Mgr. Dupanloup. On trouvera ces documents sur notre première page.

Ce qu'on dit et ce qu'on pense

Si ce n'est pas encore la guerre c'est du moins l'insurrection. Dans le camp conservateur on cède à certain espoir latent; on ne raisonne plus, on s'indigne; on méprise la voix des chefs, on sort des rangs, et, si l'on ne déserte point l'armée on vient combattre en partisan. Les uns dégoûtés de la politique suivie et présentant l'avenir d'un demi succès, les autres flottant, indécis ou mécontents d'attendre des faveurs longtemps promises sont tout disposés à lâcher pied et à passer à l'ennemi.

Cette manifestation nous surprend elle devait se produire; c'est le fruit naturel d'un système hârd, d'une politique sans principe, et de pur égoïsme.

Nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs diverses phases de ce mouvement de révolte.

Le Courrier de St. Hyacinthe a allumé la mèche et jeté le premier abus.

signe de vie active, c'est qu'il attend pour s'organiser d'une manière efficace. Il existe donc, ce parti, et nous partageons ses vues. Nous n'entendons pas faire au gouvernement une opposition futile; mais nous réclamons invariablement contre ses actes, lorsque nous saurons le faire avantageusement pour le pays. Fidèle aux grands principes conservateurs, nous ne pouvons nous inscrire parmi les amis d'une administration qui n'a pas le soin de faire prospérer les ressources de la province.

À la suite de cette exposition venaient les interrogations au gouvernement local que nous avons publiées dans notre numéro d'avant hier.

À cela la Minerve dit que le ministère n'est après tout que la fleur épistémologique du parti conservateur.

Répondant au Courrier, qui se constitue l'organe du tiers-parti, le Frayco Canadien publie les lignes suivantes: La position du Courrier est donc parfaitement fautive et que les seules espérances, nous lui répétons que le tiers-parti, dont il est l'organe présumé, n'existera jamais que dans ses rêves.

Au reste, notre confrère a tort de transporter sur la scène de notre politique locale, les anciennes distinctions qui n'ont plus leur raison d'être dans l'enceinte législative de Québec. Deux partis y existent actuellement, partant de la base de la politique nationale, l'un, numériquement fort, se laisse aller à des abus de législation de plus en plus énormes; l'autre, faible par le nombre, mais qui a le regard au yeux du Courrier de ne couler que la voix du devoir, défend énergiquement les libertés publiques et combat avec courage la politique inconsidérée dont s'inspire le gouvernement dans l'administration de ses finances.

Ces deux partis ont leurs raisons d'être dans la charité, et l'existence d'un tiers-parti au milieu de cette même enceinte, serait une impossibilité, pour ne pas dire, dans la langue de notre confrère, une absurdité.

Ceux qui blâment les abus dont nous avons parlé, et qui demandent que le tiers-parti, non logiquement qu'une chose à faire, est de joindre leurs efforts à ceux du parti, déjà existant, qui a toujours combattu ces abus et qui n'existe que pour les combattre.

Le dernier alinéa de notre confrère est plein de jeunesse et de bon sens. Pourquoi ne peut-on former un troisième parti, lorsque se plaçant au point de vue de la politique, actuellement suivie, il n'existe déjà un qui demande les mêmes réformes et a en l'initiative des réformes, mais qu'il n'a pas de patience, l'on formule aujourd'hui?

Le Courrier de St. Hyacinthe disait encore: Nous estimons la plupart des hommes qui forment le cabinet de M. Chauveau; et si nous protestons contre leur administration, c'est qu'elle est incompatible avec la politique conservatrice que nous avons le droit de leur reprocher. Que nos ministres locaux prennent garde de conduire les idées qui leur ont valu la position qu'ils occupent, et nous serons heureux de les supporter loyalement.

À propos de ces idées conservatrices dont se réclame le Courrier, l'Événement, de Québec, commente ainsi cette partie du programme: Il nous semble cependant qu'elles devaient déjà complètement. Nous ne voyons trace d'elles dans les discours, le bill de police, la construction de la nouvelle prison, le retard apporté dans le règlement de l'arbitrage, sont des mesures essentiellement conservatrices. Il n'y a rien à y ajouter sous ce rapport.

Le Canadien, bien que porté à l'indulgence pour M. Chauveau et son cabinet, ne peut s'empêcher de donner des conseils et d'exprimer des craintes. Voici ses paroles: Nous voudrions voir notre gouvernement local prendre en lui une vue plus vigoureuse et plus indépendante du vieillesse fédérale. Nos craintes sont de deux ordres, nous ne craignons pas la position qu'il occupe, nous craignons au sujet du règlement de la dette provinciale nous inspire des doutes pour l'avenir? Sa faiblesse et ses hésitations nous alarment. Le bon gènera le malin.

Le Courrier de St. Hyacinthe, montre de plus en plus les dents, et, dans son numéro de samedi dernier, répond ainsi: "Un ministère, dit la Minerve, n'est que la mandature générale du parti. Il en représente la dignité, les idées, la volonté." C'est vrai et cela pour nous nous ne voulons pas figurer parmi les amis d'un gouvernement qui ne tient ni compte de la volonté et des idées de ceux qui le soutiennent.

Et bien qu'un des nôtres confesse, nous ne voyons aucune relation nécessaire entre les actes du gouvernement de Québec et la politique du cabinet fédéral. Ce principe rigoureusement suivi, amènerait à des conséquences graves. Des d'admet une certaine solidarité entre les deux administrations, et nous imputer mutuellement leurs fautes respectives.

Le Courrier a raison et tort tout à la fois. Raison de ne point concevoir de relation nécessaire entre les actes du gouvernement de Québec et la politique du cabinet fédéral; tort de ne pas approuver pourtant cette relation, disons même cette dépendance. Le Cabinet de Québec n'est que l'exécutif du gouvernement fédéral. M. Chauveau n'est que le satellite de M. Cartier, son reflet, son clair de lune.

Quant aux mesures adoptées, aux travaux faits par la législature locale, écoutons toujours le Courrier: Quant à la législation, nous admirons, évidemment moins que notre confrère de la Minerve, les lois concernant le jury, les magistrats de district, les écoles industrielles, etc.; mais nous regrettons beaucoup que ces mesures soient restées inefficaces. Avons-nous des magistrats de district? Avons-nous des écoles industrielles?

En ce qui regarde l'agriculture, on sait que le bill passé à la dernière session n'a produit que de mauvais résultats. Tous les hommes compétents ont critiqué cette mesure.

En ce qui concerne l'industrie, nous ne pouvons que louer le Courrier de ne pas se laisser aller à des exagérations, d'esprit de parti, doivent voir maintenant que lorsque on discute les principes, les mesures, les mobiles politiques, on arrive plus facilement à s'entendre que lorsque on s'acharne après les personnes. A force de marcher, de chercher de bonne foi le droit chemin, on finit toujours par se rencontrer.

Quant au reste de la presse, tous les journaux de Québec ont revêtu l'armure du combat, et les correspondances de nos provinces, de vicaires, de laïques catholiques etc., etc., pleuvent dru comme grêle. Le fond de leur dispute est la cause même de la lutte

entre Mgr. Dupanloup et M. Veillot. Lorsque on entame de pareils sujets on ne peut jamais en prévoir ni la fin ni les résultats. La politique est plus aisée, son terrain plus ferme, c'est pourquoi nous constaterons que le Mercure a décidément passé à l'opposition avec armes et bagages, et que la Gazette de Montréal, le Telegraph ne se précipitent pas dans la mêlée pour se courir M. Chauveau, pas plus que le Chronicle, de Québec, et le Journal, de M. Cauchon.

Les temps seraient-ils proches? On lit dans la correspondance adressée de la Nouvelle-Orléans au Nouveau-Monde, le 30 décembre, à propos des cimetières de la ville: J'ai dit que protestants et catholiques se donnaient rendez-vous dans ces centres des habitants d'autrefois de la ville; c'est qu'en effet on entre sans distinction de croyance. La même tombe couvre deux religions; les cimetières de membres appartenant à différentes églises, même à l'église catholique. Les cimetières St. Louis sont, à proprement parler, ceux de l'église catholique, à proprement parler, ceux de l'église catholique, à proprement parler, ceux de l'église catholique.

Les noms de ces cimetières sont 10. Washington, 20. American Burial, 30. St. Louis, No. 1, 2 et 3. 40. Le cimetière de l'évêque, ou R. C. Bishop Cemetery; 50. St. Patrick; 60. Greenwood; 70. Le cimetière de l'évêque; 80. Hebrew Congregation dispersed of Judah; ces sept cimetières se trouvent en dehors de la ville sur le chemin de la Métairie.

Bulletin Américain. Comme la politique américaine clième en ce temps de fêtes, nous allons en profiter pour faire un tableau rapide et succinct de l'île de Vancouver qui vient de demander l'annexion aux États-Unis par l'entremise de M. Vincent Colyer, comme nous l'avons déjà vu.

En mai 1782, le capitaine George Vancouver dépeignait ainsi l'île qui porte son nom: "La sévérité de son climat, ses innombrables paysages pittoresques, et l'abondante fertilité de son sol ne demandent qu'à être embellis par l'industrie de l'homme, par des villages, des cottages,.... pour en faire la plus délicieuse région qui se puisse imaginer; le travail des hommes y serait largement récompensé par les produits que la nature semble prête à répandre avec profusion sous sa main."

L'île de Vancouver est entre les 48e et 51e degrés de latitude nord, et entre les 123e et 128e de longitude ouest. Son climat ressemble de très-près à celui de la Grande-Bretagne; les mois d'hiver y sont les mêmes que dans l'ouest de l'Angleterre; la température y est plus douce et les saisons plus égales que dans la région de l'est de l'Amérique; la pluie est plus abondante; l'hiver y est plus doux et l'automne se prolonge sans un ciel doux pendant presque tout l'été.

L'hiver dernier entre autres, on a vu des roses s'épanouir au soleil en plein janvier, et sur aucun étang la glace ne s'était formée assez dur pour qu'un enfant pût y passer.

Les autorités coloniales de Vancouver ont officiellement déclaré que "sa position géographique lui donne commercialement et militairement la clef du Nord-Pacifique, et qu'elle est comme la sentinelle qui défend l'entrée de la Colombie Anglaise."

L'île borde au nord le détroit de San Juan de Fuca qui sera la seule issue possible du North Pacific Railroad. Les côtes de l'île ont 1800 milles de long et sont couvertes de pins et de cèdres d'une dimension colossale; l'activité qu'y apporteront le commerce, l'industrie, les manufactures et l'agriculture, si le chemin de fer du nord est construit, sera quelque chose d'extraordinaire. Partout l'avenir est profond et de vastes havres s'offrent en maints endroits. Le bois qu'on y prépare s'exporte au Japon, en Chine, aux Indes Sandwich et dans l'Inde Anglaise.

Le North Pacific Railroad couvrira ce vaste littoral de villes, de villages et fermes prospères. Il y construira une cité-terminus où se rendront les steamers faisant le commerce entre les côtes du Pacifique et le Japon, la Chine et l'Inde. Cette cité deviendra l'entrepôt du commerce de la baléine dont le pèche se fait quelques degrés de plus au nord. Les bords du détroit et le territoire de Washington se couvriront d'une population nombreuse; le bois, le fer, le cuivre, le charbon et les pouvoirs d'eau développeront un vaste système de manufactures.

C'est à la vue de ce splendide avenir réservé au littoral nord-ouest du Pacifique que la Tribune de New-York s'écrie: Vancouver nous est indispensable. L'intérieur de l'Oregon, ces futurs états de Washington et du Montana, et de tout le pays entre le lac Supérieur et le Pacifique exigent absolument que nous commandions l'entrée et la sortie du détroit de Puget."

Jetons maintenant les yeux sur la Colombie Anglaise qui avoisine l'île de Vancouver, et que notre gouvernement veut unir à la confédération à travers la Rivière-Rouge.

En 1818 les États-Unis et l'Angleterre convinrent d'occuper ensemble tout le pays arrosé par la Columbia, dans laquelle le capitaine Gray, de Boston, était entré le premier en 1792 (11 mai). Les Espagnols et les Anglais y avaient déjà depuis longtemps fait des établissements; mais à la suite de la découverte de Gray, les États-Unis avaient réclamé tout le pays. En 1811, la compagnie des fourrures du Pacifique et bâtit le fort d'Astoria qui fut pris par les Anglais, et restitué par le traité de 1814.

La convention ci-dessus fut renouvelée en 1829, avec l'entente que son effet cessait sur l'avis donné d'avance un an par l'une des parties. Sous la présidence de Polk, la question de l'Oregon devint une thèse politique. Enfin par le traité de 1846,

le 4e degré fut établi comme limite; la partie sud arrosée par la basse Columbia et ses tributaires, la Lewis, la Clark, et la Willamette, échurent aux États-Unis; la partie nord comprenant la vallée de la haute Columbia, avec le droit de naviguer depuis l'embouchure de cette rivière, et tout le bassin de la Fraser échut à l'Angleterre. Le 14 août 1848, le congrès du territoire de Washington fut tiré de celui d'Oregon, et comprit tout le pays au nord de la Columbia et du 46e degré. L'Oregon fut admis au nombre des États-Unis le 12 février 1859.

La Colombie Anglaise comprend l'île de Queen Charlotte, et toutes les autres îles adjacentes, excepté Vancouver; entre 49 et 57 de latitude nord, 115 et 133 de longitude ouest, —222,080 milles carrés. Dans la vallée entre les Montagnes Rocheuses et les Cascades, coule la Columbia vers le Sud; de nombreux lacs facilitent la navigation intérieure; presque toutes les rivières sont interrompues par des chutes et des rapides. Au nord sont les lits de charbon entre 5 et 35 pieds de profondeur; on a trouvé de l'argent et du cuivre près de Fort Hope, et des quantités considérables de fer magnétique. L'eau est rare sur les collines du nord, et l'air trop sec pour la moisson. La neige y séjourne guère plus de deux jours, excepté dans les ravins. L'été, les changements de température sont rapides; 30° à l'aurore, 85° à midi, et 40° le soir.

New-Westminster est la capitale de la Colombie; puis viennent Douglas, Yale, Lytton, Cayook et Pemberton. La population totale est estimée à 64,000 âmes. L'or fut trouvé la première fois en 1838 sur le Nicomeen, un affluent du Thompson, juste au-dessus de Lytton, puis plus tard en descendant le Fraser. Les dépôts se trouvent dans le sable et le lit des rivières, dans les crevasses et cavités des bancs, et dans les veines de quartz des montagnes. L'exportation de l'or a été en 58° de \$337,765, en 1859 de \$22,488 dollars, en 1860 de \$1,298,466, en 1861 de 1,340,396 dollars, en 1862 de \$2,117,183.

La Colombie Anglaise fut jusqu'en 1838 sous la juridiction de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le 2 août 1858, un acte de parlement en fit un gouvernement colonial séparé.

La législature d'Albany a été saisie, dès son ouverture, d'une résolution présentée par M. Fields, de New-York, où le gouvernement fédéral est blâmé pour la politique de neutralité qu'il suit à l'occasion des affaires cubaines. Voici les articles de cette résolution qui concernent cet objet:

Résolu,—avec le concours du Sénat, que le législateur de l'État de New-York regarde avec humiliation et douleur la politique de condescendance suivie par l'administration nationale à l'égard du pouvoir tyrannique qui opprime Cuba, et l'apathe avec laquelle elle a traité le héros du peuple cubain pour la liberté.

Résolu,—que nous regardons la politique du gouvernement à l'égard d'une question qui touche aux principes fondamentaux de la démocratie, comme étant en opposition avec nos traditions et nos aspirations nationales, et en contradiction avec les nobles instincts du cœur américain.

Affaire Guibourd. La preuve est commencée de samedi, dans cette affaire. Le premier témoin a été M. Alp. Doutré, le second M. le Grand Vicair Teuteau, administrateur du Diocèse. Le témoignage d'aucun de ces témoins n'est encore terminé, et il se continue ce matin à 10 heures dans la Cour d'Enquête.

Jurisprudence. COUR DE REVISION. Les Sœurs de Charité d'Ottawa, vs. Alfred Laroque. Dans cette cause les Demanders, comme Corporation religieuse, poursuivaient pour une somme de \$6,022.02, étant une balance due sur un compte de \$9,022.00 contracté par le défunt Joseph Félix Laroque, et le Défendeur comme co-liquidateur de ce compte de \$4,054.83 pour soins, pension et logement; \$1,500, montant d'un billet du défunt en faveur des Demanders; \$3,000, partie d'un traité de \$755 en faveur des Demanders, et enfin de \$102.40 pour frais funéraires.

L'Alfred Laroque mourut à l'hôpital des Demanders en Décembre 1866, et après sa mort les sœurs poursuivirent pour le montant mentionné.

Le Défendeur plaida que le testateur depuis 1857 jusqu'à sa mort avait donné plus de \$20,000 aux Demanders;—que la pension, le logement et le montant des billets n'auraient pas dû être demandés et ne devaient pas l'être; que ce billet et cette traite étaient de pure libéralité; que toute la pension avait été payée et qu'en outre la succession du testateur était insolvable; le Défendeur cependant consentait jugement pour les frais funéraires.

Les sœurs répondirent qu'elles n'avaient rien reçu pour réduire leur demande; que le billet était pour paiement de pension; que la traite était pour l'achat d'une dette; que le défunt Laroque, dans les dernières années de sa vie, avait besoin de très grands soins et qu'elles lui avaient coûté plus de \$4,000 par année.

Jugement fut rendu en Octobre 1868 pour les frais funéraires et le billet de \$1,500. Le Défendeur appela de ce jugement, prétendant que le compte des Demanders avait été exagéré; que ce n'était que sur de continuelles sollicitations que le testateur Laroque, un homme faible et infirme, avait consenti à signer ce billet et cette traite, et cela pour une cause considérable.

La Cour de Révision de Montréal soutint les prétentions du Défendeur. Nous citerons quelques points de la preuve faite en cette cause, qui est vraiment d'un caractère étrange. Laroque en entrant à l'hôpital devait faire couvrir la bâtisse en ferblanc au prix de \$730; à cette condition, dit la sœur, on devait lui charger \$20 par an pour sa pension. "Laroque fit plusieurs paiements suivant ces conditions, et rien ne fut jamais changé."

Le seigneur Demers dit que Laroque avait été âgé de 70 ans, et devait être tout naturellement un pensionnaire difficile, et qu'il était infirme. Il fut dit en faveur des sœurs que la vie de Laroque était précaire et qu'il ne pouvait vivre bien longtemps.

En lui chargeant donc \$20 par an les sœurs ne pouvaient perdre beaucoup puisqu'elles étaient chargées de \$218 par an aux pensionnaires ordinaires. C'était donc une affaire très profitable. Laroque couvrit la bâtisse, et cependant on poursuivit pour \$600 par an, après avoir envoyé un compte suivant les conditions, et cela depuis la mort de Laroque. Quand on demanda à la sœur Demers d'expliquer ces faits, elle dit: "Quand nous vîmes qu'il mourait, j'avais constaté, nous avons chargé nos prix," et encore: "Nous avons changé notre prix parce qu'on avait retardé longtemps le paiement." Dans le compte produit il est un item pour l'infirmerie de \$120,—ce qui comporte une surcharge de \$10, suivant le premier compte formé. Le Défendeur dans son factum appuie beaucoup sur les continuelles sollicitations de la part des sœurs pour obtenir de l'argent de ce vieillard.

Une foule de lettres sont produites; elles révèlent toutes les ruses des sœurs et le trouble que ce vieillard a enduré. Ce dernier enfin se désolait de tout ce qu'il avait enduré, et meurt insolvable, après avoir enrichi la communauté de plus de \$20,000.

Le post-scriptum d'une lettre produite comme exhibit No. 21, fera voir quelle espèce d'influence on a employée contre ce pauvre homme. C'est une lettre de J. F. Laroque, le défunt, à son frère, le 16, 8 p. m. On y présente ainsi comment une lettre de la supérieure doit avoir les termes: "J'ai un secret à vous apprendre; croyez-le ou non. Madame Laroque a enduré trois mois à rester dans le Purgatoire. Vous pouvez en abrégier le temps en faisant dire des messes."

Dr. L. A. Fortier, Secrétaire-président; Dr. H. Dumais, Secrétaire-Trésorier; Directeurs: Gédéon Bissonnette, Alphonse Charest, Emery Tharlatte, Edouard Dumais, Joseph Farand, J. Bte. Lalonde-Laplante, et Etienne Latreille.

Le Bureau de Santé de Chicago vient de soumettre son rapport pour l'année écoulée, duquel nous faisons en résumé les extraits suivants: La mortalité pendant l'année s'est élevée au nombre de 6,464; il y a eu dans ce nombre 264 cas de mort violente. La mortalité l'année précédente était de 5,987, ce qui donne un excédent de 477. Parmi les morts de 1869 on compte 3,351 personnes du sexe féminin; 1,461 personnes mariées et 5,003 célibataires. Le nombre de naissances, pendant la même année, a été de 7,858.

Le même rapport mentionne qu'il s'est construit dans l'année 2,407 maisons, ce qui porte le nombre de maisons actuellement dans la ville à 48,300.

ALFRED LAROQUE, de l'Épiscopat de Photographie de A. BALZLY, 372, Rue Notre-Dame, pour de beaux portraits, grandes et petites. Venez et voyez les spécimens.

MM. Les Maîtres de poste qui n'ont pas répondu à la circulaire de MM. Desbarats & Cie sont priés de le faire le plus tôt possible.

FAITS-DIVERS. La température à l'ombre, observée par John U. deHilli, opticien praticien, 387 rue Notre-Dame, porte volume de Chs. Alexander et fils. 9 p. m. 1 p. m. 4 p. m. 7 p. m. 10 p. m. Maximum. Minimum. Moyenne. 49° plus bas 20° 29° plus bas 20° 29° 30.11 30.04 30.04

À Montréal, le 9 courant, la Dame de J. A. Mousseau, ecr., avocant, une fille. PERSONNEL.—L'Hon. M. C. Cameron, secrétaire provincial du gouvernement d'Ontario, était au St. Lawrence Hall, samedi.

COMMISSION DE HAVER.—Une assemblée des commissaires du Havre, tenue le 6 courant, M. A. M. Delisle a été unanimement réélu président pour l'année courante.

GASLIER.—On voit au magasin de M. Sharpley, rue Notre-Dame, un gaselier en verre destiné à orner le salon de la résidence du lieutenant-gouverneur. C'est le plus grand et le plus beau de son genre que l'on ait importé en Canada.

TEMPÉRATURE.—Nous avons vu, pendant toute la journée de samedi, un froid aussi intense que celui de vendredi. Les morceaux de glace se défont congelés dans le milieu du Beuve, et l'appareil est aussi plus dur que jamais. Le pont de glace est accidentellement formé.

ACCIDENT.—Un accident grave—dont la cause première est l'usage immédiat de nos bottes en cuir—se produisit, la semaine dernière, dans le district de St. Jean. M. Joseph L'Écuyer, de St. George d'Henryville, laissant sa voiture à l'arrêt, dans la soirée, en compagnie de son épouse, se précipita à toute vitesse sur un sloop traîné à toute vitesse par deux chevaux conduits par leur propriétaire qui était tout à fait ivre.

M. L'Écuyer, prévoyant le danger, guida son cheval au bord du chemin pour donner passage à la voiture qui le suivait. Les chevaux, qui n'avaient que leur propre instinct pour se conduire, se ruèrent sur la voiture de M. L'Écuyer, et le précipitèrent violemment à terre. M. L'Écuyer, sans tête ni blessure, mais avec un bras cassé, fut arrêté au péril de sa vie. Les chevaux furent arrêtés par M. L'Écuyer et par un passant.

Le possesseur légitime de la Puissance, de St. Lawrence, mettoit l'argent. ASSAUT GRAVE.—Un nommé Guillaume Plamondon, journalier, résidant sur la rue Dufresne, a été victime, jeudi dernier, d'un assaut grave. On a vu un individu, qui se dit être un nommé Groulx, journaliste, et F. X. Collin, boncher.

Les assaillants, étant sous l'influence des liqueurs alcooliques, rencontrèrent Plamondon avec son chien, et le frappèrent à coups de poing, l'attaquant et le frappant à coups de poing. On trouva la victime dans un état d'insensibilité complète dans la rue. Groulx et Collin ont été condamnés, chacun, à payer une amende de \$20.

APPEAL CALDWELL.—Vendredi, Son Honneur le juge Caldwell a accordé un bref d'habeas corpus en faveur de Caldwell, comme étant le warrant du juge Goulet était illégal, et que le prisonnier devrait être mis en liberté. Cela cependant ne put avoir lieu, attendu qu'une nouvelle accusation pour faux pesait sur Caldwell, et il fut retenu en prison.

Le delai pour fournir la preuve sur la seconde accusation étant expiré, samedi, l'accusé

HOTELS & RESTAURANTS

RESTAURANT DU PALAIS, NO. 9, RUE ST. JACQUES. (Près du Palais de Justice), MONTREAL.

M. HONORE JEAN, de Caen, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S HOTEL, informe sa nombreuse clientèle...

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE. Cinq deux magnifiques Maisons en la ville de Québec, situées sur la rue St. Antoine...

Acte concernant la Faillite, 1869. Dans l'affaire de SIMEON BELIVEAU, de Montréal, commerçant, FAILLI.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, Syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire...

EMMAGASINAGE. Emmagasinage de première classe pour toutes sortes de Marchandises dans ces grandes Voutes de première classe...

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU. DE LA CITE DE MONTREAL. DIRECTEURS: B. J. HUBERT, ECR., AND. LAPIERRE, ECR., ROBERT PARE, ECR., J. P. HONORE, ECR., NARISSE VALDES, ECR., N. VILLENEUVE, ECR., JAMES E. MULLIN, ECR., FRED. PERRIN, ECR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Le système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leur prime et de recevoir leurs bénéfices à l'étranger...

Par ordre, CHS. CLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 22 Dec. 1869.

FETES DE NOEL et du Nouvel An. Les familles qui veulent avoir de beaux biscuits et des pâtisseries pour les fêtes, devraient se servir de la CÉLÈBRE FARINE "HAX & LIL" (Allemande) qui n'est égale par aucun autre farine en Canada ou aux Etats-Unis...

AGETEZ VOTRE FARINE POUR LES FETES DE NOEL ET DU NOUVEL AN, DES MANUFACTURERS. La plus belle farine XXX pour les biscuits, les pâtisseries, etc.

J. GARDNER, Chimiste et Droguiste, 457, RUE NOTRE-DAME, 457.

BOITES EN BOIS DE ROSE. Contenant des articles de toilette très convenables pour des PRENEURS DE VOIE!

SIROPS SUPERIEURS. Contiennent un quart de plus en quantité que celles dont on se sert ordinairement.

Bains chauds faits avec la Poudre à Boulanger de Gardner. NE DEVIENT ETRE SURPASSÉ.

DENTISTES. LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES. Extraient les dents sans douleurs AU MOYEN DU Chloroforme ou du Gaz Nitro-Oxide.

Grande découverte dans la Chirurgie Dentaire! Cette découverte consiste en une amélioration dans l'usage du gaz Nitro-Oxide pour l'extraction des dents sans douleur (jusqu'ici) inconnue au public.

DR. L. J. B. LEBLANC, CHIRURGIEN DENTISTE. (Élève et successeur du Dr. Jourdain. No. 53, RUE CRAIG, AT COIN DE LA RUE CÔTÉ MONTREAL.

E. GIERSCHE, Bijoutier et Joaillier, 105, RUE ST. PIERRE.

SACS POUR GRAINS. A vendre à bas prix. LEWIS S. BLACK & THOM, 184, Rue McGill, Juin 1869.

BAISILS! BAISILS! On a besoin de bons baillis à l'huile de Charbon ABRAMSAY et PILES, marchands d'huile et de peinture, Rue des Récollets.

PHARMACIE.

NEURALGIE. Un remède sûr et certain pour les douleurs dans la mâchoire, la figure, le cou, etc.

J. GOULDEN, Pharmacien, (Près le marché), 177 et 179, Grande rue St. Laurent.

VENANT D'ARRIVER par le "Moravian". HYACINTHES, TULIPES, NAUCISSES, CROCUS, GLAUCIUS, GOUTTES DE NEIGE, etc., etc.

VENANT D'ARRIVER par le "Moravian". Hyacinthes rouges, blanches, bleues, jaunes et noires, (un assortiment de choix), herbes d'hiver, (mousse sèche, herbes sèches, etc.)

ANNONCES DIVERSES. Nettoyage des Plumes. Le soulagé, de la ville de New-York, étant venu en cette ville pour passer l'hiver, est maintenant prêt à recevoir des ordres pour nettoyer des plumes et les rendre aussi bonnes que des nouvelles.

DUHAMEL ET RAINVILLE, AVOCATS, 28, Rue St. Vincent.

MEDECINES BREVETÉES. PERUVIAN SYRUP. MAKES THE WEAK STRONG.

LES DAMES désirent se procurer des Chapeaux d'Hiver trouveront au MAGASIN DU LOUVRE les modes de Paris et Londres les plus récentes et les plus élégantes, faits sous le plus court avis et meilleur marché que dans aucun autre établissement de ce genre en cette ville.

MAGASIN DU LOUVRE, 278, Rue Notre-Dame. BATHISSE BEAUDRY.

LEON ASHTON et CIE, COGNAC. Quelques boîtes de cette délicieuse LIQUEUR verte et jaune, en plumes et chopines.

E. P. LACHAPPELLE, M.D. RUE ST. CONSTANT, No. 32. An coin de la Rue Vitruv.

SEATH, 35, GRANDE RUE ST. LAURENT, VEND Des Hanches faites à meilleur marché que les moins coûteuses.

MACHINES A COUDRE. SEWING MACHINES. MOULINS A VENDRE.—LE PREMIER PRIX sera accordé à M. LAWLER à la date de l'exposition provinciale tenue à Montréal, en Septembre 1869, pour le meilleur moulin à vapeur.

AVIS AU PUBLIC EN GENERAL. A l'avenir, le soussigné sera prêt à recevoir tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour réparer, Vernir, Polir et Nettoyer toutes sortes de Meubles et Pianos, chez lui ou à domicile, si on le préfère.

J. E. D'AVIGNON, CHIMISTE ET DROGUISTE. A vendre les Drogues et les Préparations Chimiques les plus pures.

Teintures, Parfumeries, et autres articles de toilette. Les ordres des marchands de la campagne sont exécutés très promptement et à des prix exceptionnellement réduits, pour ARGENT COMPANT.

Poudre à Boulanger de D'Avignon. Agence Canadienne pour L'ONGENT ECLECTIQUE.

La Poudre de Santé de Derome. DISPENSAIRE DE LA CITE: 252, RUE NOTRE DAME. (Vis-à-vis J. MUSEN).

HUILE DE CHARBON. L'UNIFORME PERFECTIONNÉ.—L'huile portée par charbon ou au baril. Mesure légale.

A. W. HOLDSTOCK, PROFESSEUR DE Dessin, Peinture, &c. COIN DES RUES CRAIG et St. PIERRE.

AVOCATS & NOTAIRES

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE, AVOCATS, No. 57, RUE ST. GABRIEL.—No 57 30 nov. 1869

DORION, DORION & GEOFFRON, AVOCATS, No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43.

GUSTAVE A. DROLET, AVOCAT, No. 30, Rue St. Vincent, MONTREAL.

L. S. COTE, Avocat, L. L. B. No. 29, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

DUHAMEL ET RAINVILLE, AVOCATS, 28, Rue St. Vincent.

MEDECINES BREVETÉES. PERUVIAN SYRUP. MAKES THE WEAK STRONG.

ANNONCES DIVERSES. AYA PANA, DE G. HILDEBRANT et CIE., BORDEAUX.

LEON ASHTON et CIE., COGNAC. Quelques boîtes de cette délicieuse LIQUEUR verte et jaune, en plumes et chopines.

E. P. LACHAPPELLE, M.D. RUE ST. CONSTANT, No. 32. An coin de la Rue Vitruv.

SEATH, 35, GRANDE RUE ST. LAURENT, VEND Des Hanches faites à meilleur marché que les moins coûteuses.

MACHINES A COUDRE. SEWING MACHINES. MOULINS A VENDRE.—LE PREMIER PRIX sera accordé à M. LAWLER à la date de l'exposition provinciale tenue à Montréal, en Septembre 1869, pour le meilleur moulin à vapeur.

AVIS AU PUBLIC EN GENERAL. A l'avenir, le soussigné sera prêt à recevoir tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour réparer, Vernir, Polir et Nettoyer toutes sortes de Meubles et Pianos, chez lui ou à domicile, si on le préfère.

J. E. D'AVIGNON, CHIMISTE ET DROGUISTE. A vendre les Drogues et les Préparations Chimiques les plus pures.

Teintures, Parfumeries, et autres articles de toilette. Les ordres des marchands de la campagne sont exécutés très promptement et à des prix exceptionnellement réduits, pour ARGENT COMPANT.

Poudre à Boulanger de D'Avignon. Agence Canadienne pour L'ONGENT ECLECTIQUE.

La Poudre de Santé de Derome. DISPENSAIRE DE LA CITE: 252, RUE NOTRE DAME. (Vis-à-vis J. MUSEN).

HUILE DE CHARBON. L'UNIFORME PERFECTIONNÉ.—L'huile portée par charbon ou au baril. Mesure légale.

A. W. HOLDSTOCK, PROFESSEUR DE Dessin, Peinture, &c. COIN DES RUES CRAIG et St. PIERRE.

CHEMINS DE FER

GRAND TRONC. Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST: Express pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest à 9.10 A.M.

POUR LE SUD ET L'EST. Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires, à 7.00 A.M.

Le Train de nuit pour New-York via le Vermont Central, à 3.30 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

Le Train de nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrivant entre Montréal et Island Pond à St. Hyacinthe, St. Germain, Port, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticook, seulement à 10.10 P.M.

STEAMERS

La Compagnie de vapeurs Océaniques de Montréal. Ayant le contrat du Gouvernement du Canada pour le transport des MALLS CANADIENNES ET AMERICAINES.

1869. ARRANGEMENTS D'HIVER—1869. Les LIGNES de cette Compagnie se composent des vapeurs en fer de première classe, à double entrée, des chantiers de la Clyde, dont les noms sont:

SCANDINAVIAN, 3000 Tonnes (en construction) PEUNIAN, 3000 do Lt. Dutton R. N. R. AUSTRIAN, 2500 do Capt. W. J. MORAVIAN, 2500 do Capt. A. Alrd. PERUVIAN, 2500 do Capt. Ballantine. GERMAN, 2500 do Capt. Graham. EUROPEAN, 2500 do Capt. Barclay. HIBERNIAN, 2500 do Lt. Smith, R. N. R. N. S. SCOTLAND, 2500 do Capt. R. S. W. NORTH-AMERICAN, 1750 do Capt. Richardson. DAMASCUS, 1500 do Capt. Trook. OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (à destination de Liverpool) sont les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour les passagers et les Passagers et les Malls venant ou allant en Irlande ou en Écosse, doivent être envoyés de Québec comme suit:

OTTAWA, 1500 do Capt. Archer. ST. DAVID, 1500 do Capt. Grange. ST. GEORGE, 1500 do Capt. Jones. ST. ANDREW, 1500 do Capt. Scott. ST. PATRICK, 1500 do Capt. H. A. W. W. SWEEDEN, 1500 do Capt. Menzies.

IMPRIMERIE

JOURNAL "LE PAYS" 134, RUE ST. JACQUES MONTREAL

Les additions considérables faites au matériel de cet établissement, permettent aux propriétaires de solliciter du Public sa plus large part d'encouragement. Le Département des Presses renferme aujourd'hui

QUINZE PRESSES A VAPEUR SORTANT DES PREMIERES

Fabriques des Etats-Unis. Ce nombre considérable de Presses représente un tirage régulier d'au-delà de

30,000 IMPRESSIONS PAR JOUR. Le Département de la Compagnie renferme ce qu'il y a de plus recherché en fait de caractères de fantaisie, — ce qui se publie de plus nouveau, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

La Presse a été unanime dans ses éloges à notre égard, et il suffit de mentionner que nous avons remporté

CINQ PREMIERS PRIX aux Expositions de 1865-66 et 1868-69, pour faire admettre par tous, la supériorité de nos impressions.

Le Personnel de notre Etablissement se compose des ouvriers typographes les plus habiles du pays.

LE PAYS JOURNAL PUBLIÉ PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DU CANADA

PARAIT A DEUX EDITIONS. Quotidienne et Hebdomadaire

BUREAUX: 12, RUE DOLLARD 12. Coïncide la Rue St. Jacques, MONTREAL.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. Strictement payable d'avance.

Édition Quotidienne. — Au Canada, un an, \$6; six mois, \$3.

Édition Hebdomadaire. — Au Canada, un an, \$2; six mois, \$1.

Pour les Etats-Unis: Édition Quotidienne, un an, \$7.50 en or; Édition Hebdomadaire, un an, \$2.50 en or ou l'équivalent en Greenbacks. Les frais de port inclus dans les deux cas.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au bureau du Pays, Rue Dollard, 12.

ANNONCES. Première insertion, 7 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne.

Le carré de 20 lignes, \$40 pour l'année et \$25 pour six mois, le demi-carré de 10 lignes, \$25 pour l'année et \$15 pour six mois, avec le privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excedant pas 8 lignes, \$10 pour l'année, \$6 pour six mois et \$2 pour un mois.

Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.

Nous sollicitons respectueusement de nouveaux abonnés à notre Journal. La circulation considérable des deux Editions, offre des avantages incontestables aux annonceurs.